

5-502

C.3

CENSUS  
OF



RECENSEMENT  
DU

# POPULATION

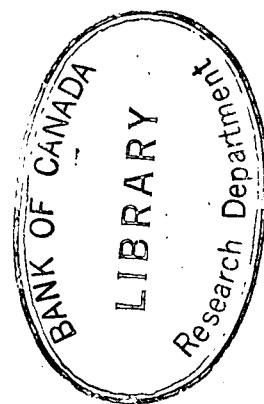
**Characteristics  
by  
Census Tracts**

**Caractéristiques  
par secteur  
de recensement**

## HALIFAX

BULLETIN: 4-2

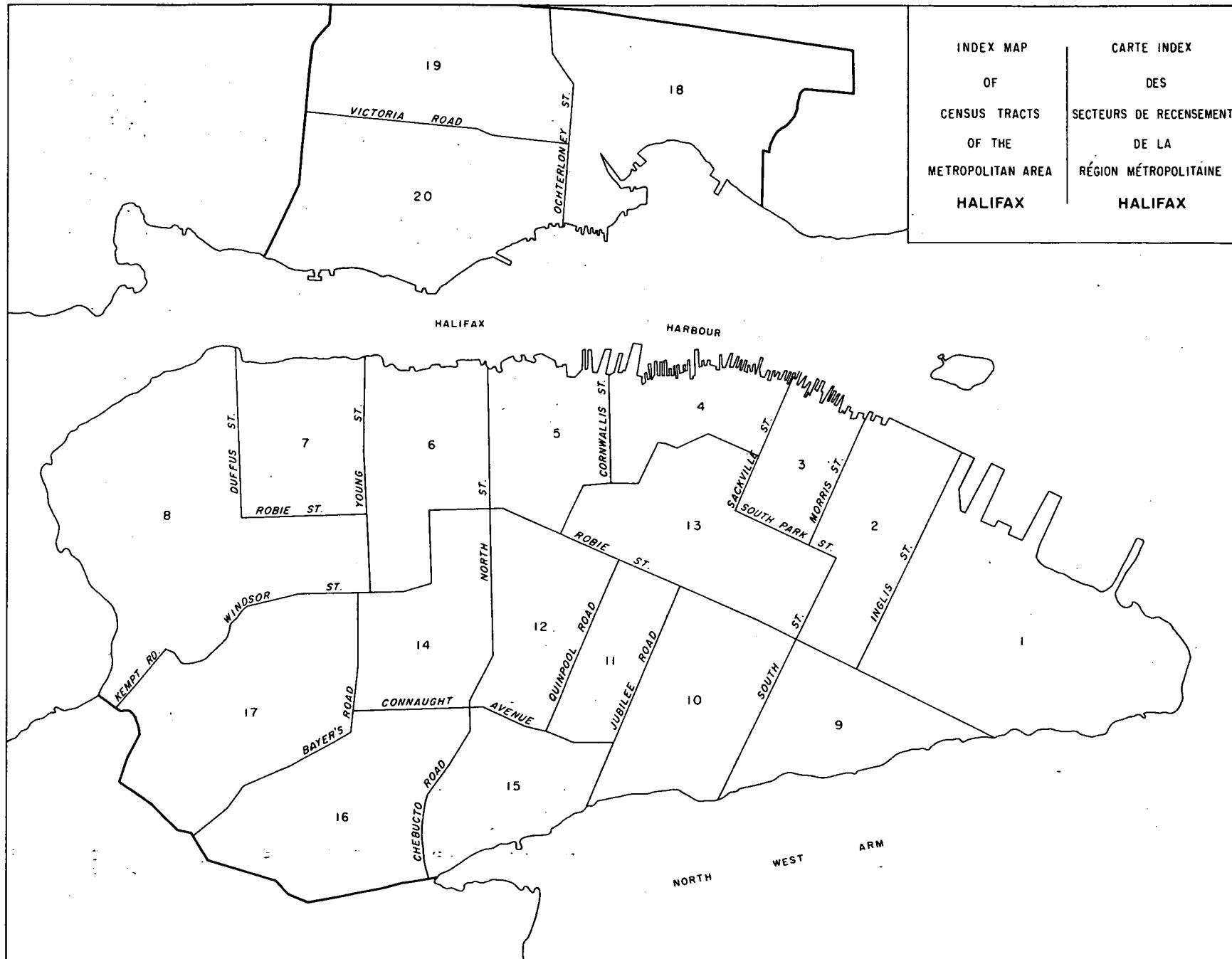
4-10-1957  
25 cents



PUBLISHED BY AUTHORITY OF  
THE HONOURABLE GORDON CHURCHILL  
MINISTER OF TRADE AND COMMERCE

PUBLIÉ D'ORDRE DE  
L'HONORABLE GORDON CHURCHILL  
MINISTRE DU COMMERCE

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
QUEEN'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY—IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1957



## INTRODUCTION

Final population, household, and family data from the 1956 Census are presented in this report by census tracts. The population items include sex, age, and marital status. Households are classified by the number of persons and families, and families by the number and ages of children and by type of family.

Census tracts are designed with a view to approximate uniformity in size and population and such that each includes an area which is fairly homogeneous with respect to economic status and living conditions. The tracts are established in co-operation with local authorities, and, wherever possible, local census tract committees are formed to delineate the areas.

These statistical units serve to provide a means for comparison of social and economic factors within an urban community that may be obscured in totals for a city or metropolitan area as a whole. The tracts are designed to obtain comparability from census to census, but in some cases, boundary changes or re-numbering becomes necessary due to annexation of territory to a city, large increases in population requiring subdivision of existing tracts, or the need for consolidation of tracts to form more homogeneous units. A statement showing the 1951 tract numbers for the corresponding areas in 1956 is included in the report for each city where tracts had been established before the 1951 Census and for which changes have been necessary in 1956.

Cities for which 1956 Census tract data are available are as follows: St. John's Nfld.; Halifax, N.S.; Saint John, N.B.; Quebec and Montreal, Que.; Ottawa, Toronto, Hamilton, London and Windsor, Ont; Winnipeg, Man.; Regina and Saskatoon, Sask.; Calgary and Edmonton, Alta.; Vancouver and Victoria, B.C. For the majority of these cities, the tracts have been extended to include parts of their metropolitan areas.

For identification purposes, an index map outlining the relative location of the 1956 Census tracts is shown on the inside front cover, and on the inside back cover will be found a map showing the percentage change in population since 1951 for each of the 1956 tracts.

## INTRODUCTION

Le présent rapport contient, par secteur de recensement, les chiffres définitifs du recensement de 1956 sur la population, les ménages et les familles. Les caractéristiques de la population portent sur le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les ménages sont classés selon le nombre de personnes et de familles, et les familles, selon le nombre et l'âge des enfants et le type de la famille.

Les secteurs de recensement ont été conçus de façon qu'ils aient à peu près la même étendue et la même population et que chacun englobe une superficie qui soit raisonnablement homogène quant à la situation économique et les conditions de vie. Les secteurs ont été établis en collaboration avec les autorités locales et, là où il a été possible de le faire, des comités locaux ont été créés et chargés de délimiter les secteurs.

Ces subdivisions statistiques fournissent une base de comparaison entre les facteurs sociaux et économiques au sein d'une collectivité urbaine, facteurs que les chiffres relatifs à une cité ou à une zone métropolitaine dans son ensemble pourraient empêcher de discerner. Les secteurs ont été conçus de façon à permettre la comparaison d'un recensement à l'autre, mais, dans certains cas, en raison de l'annexion de territoire à une cité, d'une forte augmentation de la population nécessitant la subdivision des secteurs existants et de la nécessité de fusionner certains secteurs en vue de subdivisions plus homogènes, il a fallu en modifier les limites ou les renommer. Le rapport contient pour chaque cité où des secteurs ont été établis avant le recensement de 1951 et où il a fallu faire des changements en 1956, un exposé qui donne les numéros des secteurs de 1951 qui correspondent à ceux de 1956.

Les cités dont les chiffres du recensement de 1956, par secteur sont disponibles sont: Saint-Jean (T.-N.); Halifax (N.-É.); Saint-Jean (N.-B.); Québec et Montréal (P.Q.); Ottawa, Toronto, Hamilton, London et Windsor (Ont.); Winnipeg (Man.); Regina et Saskatoon (Sask.); Calgary et Edmonton (Alb.); Vancouver et Victoria (C.-B.). Dans le cas de la majorité de ces cités, les secteurs ont été étendus de façon qu'ils englobent des parties de leurs zones métropolitaines.

Pour fins d'identification, on trouvera à l'intérieur de la couverture avant une carte-index indiquant la situation relative des secteurs de recensement de 1956 et, à l'intérieur de la couverture arrière, une carte donnant le changement procentuel de la population depuis le recensement de 1951 pour chacun des secteurs de 1956.

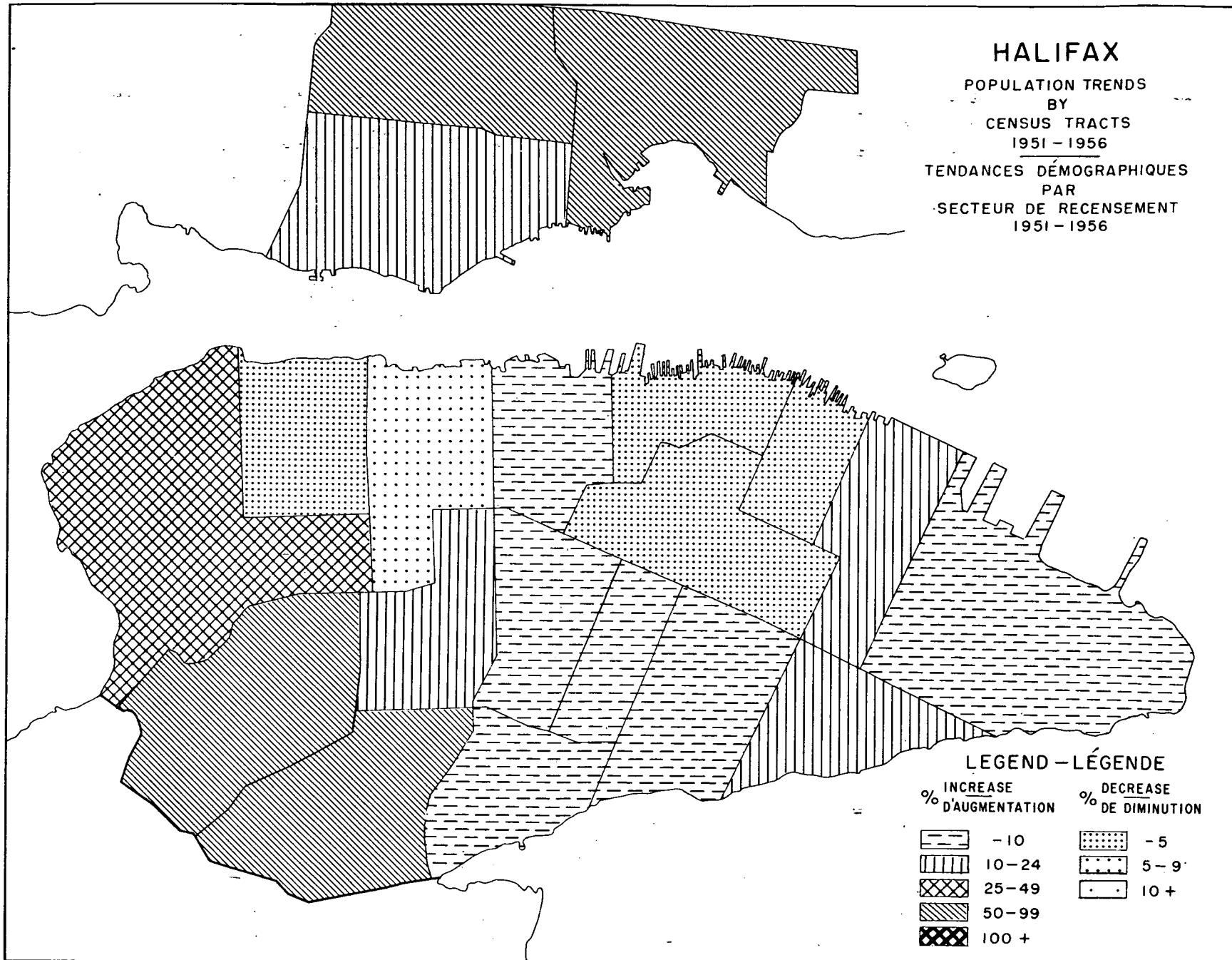


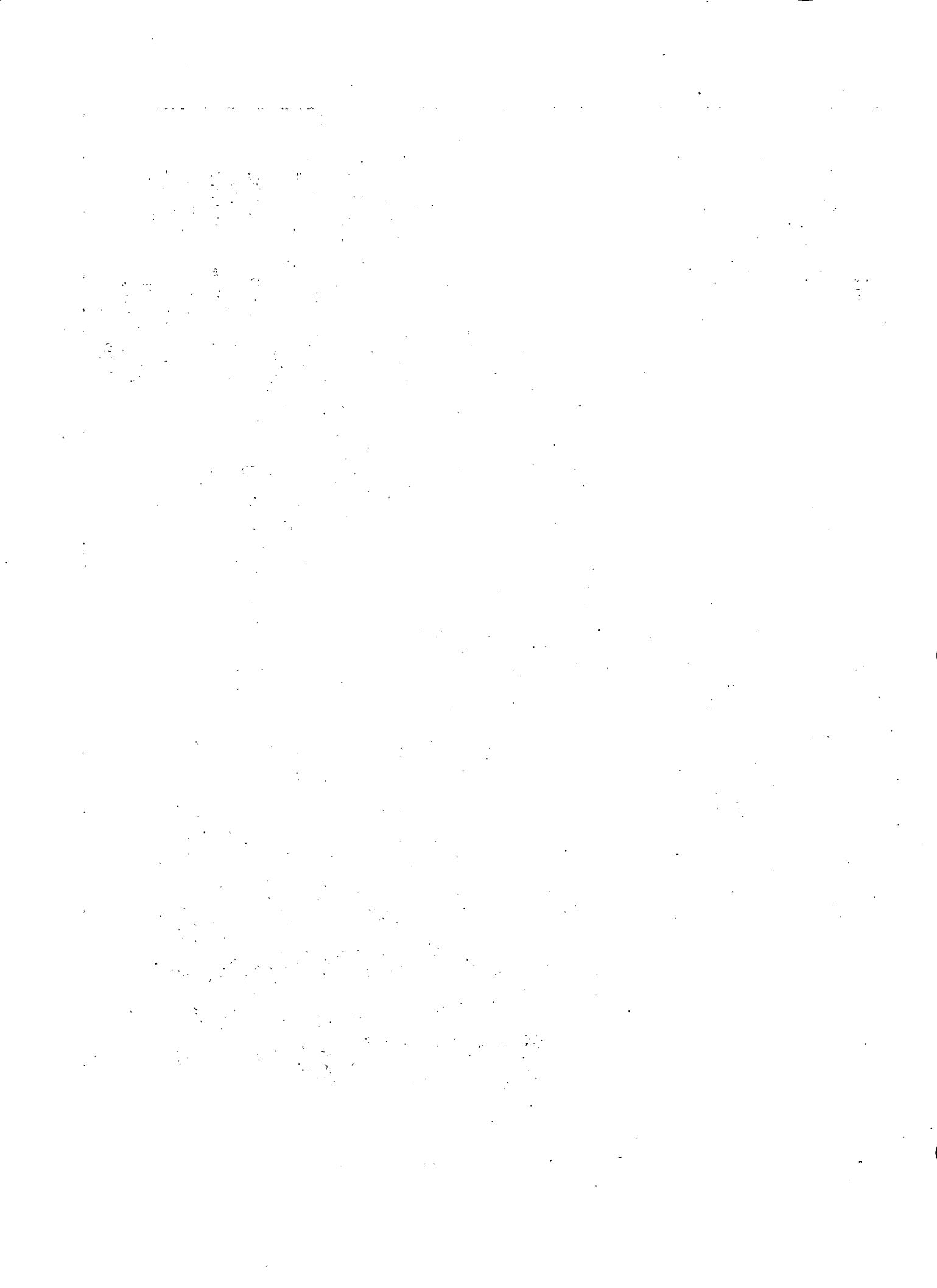


# HALIFAX

POPULATION TRENDS  
BY  
CENSUS TRACTS  
1951 - 1956

TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES  
PAR  
SECTEUR DE RECENSEMENT  
1951 - 1956











Ca OOS

STATISTICS CANADA LIBRARY  
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010347488

#### EXPLANATIONS OF CENSUS TERMS

**Age.**— Classifications by age groups are based on a definition which specifies completed years of age at last birthday prior to the census date of June 1, 1956.

**Marital status.**— Totals shown under the heading "married" include married persons who, at the time of the census, were living apart for any reason.

**Dwelling.**— A dwelling is defined as a structurally separate set of living premises with private entrance from outside the building, or from a common hall or stairway inside. The entrance must not be through anyone else's living quarters.

**Household.**— A person or a group of persons occupying one dwelling is defined as a household. Every person is a member of some household and the number of households equals the number of occupied dwellings. A household usually consists of a family group with or without servants, lodgers, etc. However, it may consist of a group of unrelated persons sharing a dwelling or of one person living alone.

**Family.**— A family, as defined in the census, consists of a husband and wife (with or without children who have never married) or a parent with one or more children never married, living together in the same dwelling. Adopted children and stepchildren have the same status as own children, and, in fact, a family, for census purposes, may comprise a man or woman living with a guardianship child or ward under 21 years of age.

**Children in families.**— Tabulations of children in families are restricted to children never married, living at home and under 25 years of age.

**Related and non-related families.**— A related family is one in which the head of the family is related to the head of the household (e.g., a married son and daughter-in-law). A non-related family is one in which the family head is not related to the head of the household (e.g., a lodging family).

#### EXPLICATION DES TERMES DU RECENSEMENT

**Age.**— Le classement par groupe d'âge repose sur une définition qui précise qu'il s'agit du nombre d'années révolues au dernier anniversaire antérieur à la date du recensement, le 1<sup>er</sup> juin 1956.

**État matrimonial.**— Les chiffres donnés sous "mariés" comprennent les personnes mariées qui, à la date du recensement et pour quelque raison, vivaient à part de leur conjoint.

**Logement.**— Un logement est une série de pièces d'habitation distincte au point de vue de la structure et qui a son entrée de l'extérieur de la maison ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée ne doit pas passer par les pièces d'habitation d'une ou d'autres personnes.

**Ménage.**— Une personne ou un groupe de personnes occupant un logement constituent un ménage. Toute personne est membre d'un ménage quelconque et le nombre de ménages est égal au nombre de logements occupés. Ordinairement, un ménage se compose d'un groupe familial avec ou sans domestiques, chambreurs, etc. Toutefois, il peut se composer d'un groupe de personnes non apparentées qui partagent un logement ou se réduire à une personne vivant seule.

**Famille.**— Pour les besoins du recensement, une famille se compose de l'époux et de l'épouse (avec ou sans enfants n'ayant jamais été mariés) ou de l'un des deux avec un ou plusieurs enfants n'ayant jamais été mariés, et vivant ensemble dans le même logement. Les enfants adoptifs et les beaux-enfants ont le même statut que les enfants propres, et, de fait, une famille, pour les besoins du recensement, peut se composer d'un homme ou d'une femme vivant avec un enfant en tutelle ou un pupille âgé de moins de 21 ans.

**Enfants dans les familles.**— Le calcul du nombre d'enfants dans les familles se limite aux enfants qui n'ont jamais été mariés, qui demeurent à la maison et qui sont âgés de moins de 25 ans.

**Familles parentes et familles non parentes.**— Une famille parente est une famille dont le chef est apparenté au chef du ménage (e.g., un fils marié et une bru). Une famille non parente est une famille dont le chef n'est pas apparenté au chef du ménage (e.g., une famille chambreuse).